

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 juin 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Jean-Marc COPPOLA - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Régine GOURDIN - Roland BLUM représenté par Albert GUIGUI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Eugène CASELLI - Sandrine D'ANGIO représentée par Antoine MAGGIO - Patrick GHIGONETTO représenté par Patrick BORE - Roland GIBERTI représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Louisa HAMMOUCHE - Laurence LUCCIONI représentée par Daniel HERMANN - Christophe MASSE représenté par Marc LOPEZ - Florence MASSE représentée par Vincent GOMEZ - Guy MATTEONI représenté par Laurent LAVIE - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy PONTOUS - Roland POVINELLI représenté par Janine MARY - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Bernard MARTY - Martine VASSAL représentée par Marine PUSTORINO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Alain CHOPIN.

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

VOI 005-227/14/CC

■ Rénovation de la rue Saint Ferréol et aménagement de la partie basse de la rue Paradis à Marseille (1er et 6ème arrondissements).

DIFRA 14/11665/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° 09/0028/DEVD du 9 février 2009, le Conseil Municipal de Marseille a approuvé l'engagement municipal renforcé ainsi que le rapport d'orientation sur la politique municipale du centre-ville.

Le Conseil de Communauté a également approuvé par délibération FCT 08/1029/02/CC du 19 février 2009, l'engagement communautaire pour le centre-ville et le rapport d'orientations générales du projet centre-ville, l'objectif étant de proposer un projet global de requalification du centre-ville en prenant en compte l'ensemble des paramètres urbains et sociaux de la ville.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Qualifier l'espace public et le réseau d'équipements à la hauteur des enjeux de centralité du territoire,
- Maîtriser la gestion urbaine à la hauteur des enjeux posés par le territoire,
- Développer l'attractivité du centre ville lieu d'échanges,
- Conforter le centre ville comme lieu de vie,
- Améliorer le fonctionnement urbain et poursuivre la requalification des espaces publics du cœur historique, porteur de l'image et de l'identité de Marseille,
- Réduire fortement la place de la voiture dans l'hyper-centre en développant les modes doux de déplacement et les transports en commun,
- Retrouver des espaces publics de qualité comme lieux de vie et sites de grands événements,
- Poursuivre et amplifier l'attractivité touristique du centre-ville,
- Valoriser le plan d'eau et la mer.

Ainsi, dans la perspective de « Marseille Provence 2013 Capitale Européenne de la Culture », la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a réalisé une première phase d'aménagement du projet Vieux-Port.

Depuis, les études de maîtrise d'œuvre pour la deuxième phase se sont poursuivies pour finaliser le projet global.

Le projet d'aménagement porte sur le quai du Port (entre l'Hôtel de Ville et le fort Saint-Jean), le quai de Rive neuve (entre la place aux Huiles et le Bassin de carénage) et le réaménagement du plan d'eau sur le même périmètre.

Dans la continuité des aménagements déjà réalisés, il a ainsi été décidé de rénover la rue Saint-Ferréol et de réaménager la partie basse de la rue Paradis, axes commerciaux majeurs de l'hypercentre.

Artère commerciale emblématique du cœur de ville, la rue Saint-Ferréol qui relie la Canebière à la Préfecture est la plus longue voie piétonne de Marseille et draine à ce titre d'importants flux piétons. Les aménagements de la rue Saint-Ferréol réalisés depuis plus de 25 ans nécessitent aujourd'hui d'être

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

renovés, impliquant le décapage et/ou le remplacement des pavés et dalles de granit qui la composent, ainsi qu'une réfection des joints ; le mobilier urbain, l'éclairage et la signalétique seront également traités.

La rue Saint-Ferréol est bordée à l'Est par la rue de Rome, en cours de requalification dans le cadre du prolongement du tramway vers la place Catellane, et à l'Ouest par la rue Paradis, autre axe commercial majeur du centre-ville. La partie basse de la rue Paradis comprise entre la place Estrangin et la Canebière a fait l'objet d'une étude de cas spécifique.

Ces premières réflexions permettent d'ores et déjà d'identifier plusieurs enjeux et de préconiser un aménagement consistant à :

- Valoriser l'espace urbain ;
- Offrir des trottoirs plus larges ;
- Proposer une bande fonctionnelle capable d'accueillir une diversité d'usages (livraisons, stationnement, conteneurs...) ;
- Réaliser un traitement homogène du sol sur l'ensemble du périmètre (bordures en pierre calcaire) ;
- Accroître la lisibilité de l'intersection avec la Canebière ;
- Améliorer l'éclairage public ;

Les études de maîtrise d'œuvre seront ainsi engagées sur ces bases programmatiques principales. Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 09/0028/DEVD du 9 février 2009 du Conseil Municipal de la Ville de Marseille ;
- La délibération FCT/08/1029/02/CC du 19 février 2009 du Conseil de Communauté.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il s'avère nécessaire de poursuivre les opérations de requalification du centre-ville dans la continuité des aménagements réalisés dans le cadre du projet Vieux-Port ;
- Qu'au vu de l'enjeu économique, il a été décidé de traiter la partie basse de la rue Paradis et la rue Saint-Ferréol, axes commerciaux majeurs de l'hypercentre.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés la rénovation de la rue Saint-Ferréol et l'aménagement de la rue Paradis, entre la place Estrangin et la Canebière (1er et 6ème arrondissements).

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement du budget principal de la Communauté Urbaine au titre des exercices 2014 et suivants en Sous-politique C311 – Opérations 2006/0090A et 2011/097 – Natures 2031 et 2315 - Fonction 815.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la Voirie
aux Espaces publics, et aux Grandes infrastructures

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Éric DIARD

Albert GUIGUI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER